



FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI RENCONTRANT DES FREINS SOCIAUX ET PROFESSIONNELS

Lors de sa recherche d'emploi, le demandeur d'emploi peut rencontrer des difficultés sociales (santé, logement, finances...) pouvant freiner son accès ou retour à l'emploi.

Afin d'accompagner ces demandeurs d'emploi, Pôle emploi Picardie et le Conseil général de l'Oise renforcent leur partenariat pour mieux articuler leurs interventions respectives sur le champ de l'emploi et du social.

Le jeudi 17 juillet 2014 à l'agence Pôle emploi de Méru, Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, et Dominique Ferrari, directrice territoriale de Pôle emploi Oise, ont signé une convention organisant l'accompagnement global des publics rencontrant des difficultés professionnelles et sociales.

Cette convention a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès à l'emploi par une meilleure prise en compte des freins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi (qu'ils soient ou non bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active) et prévenir le risque de précarité et d'exclusion.
- Répondre aux besoins des demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles nécessitant de mobiliser les expertises de chacun de manière simultanée et coordonnée.
- Simplifier le parcours du demandeur d'emploi en lui attribuant un conseiller qui veille à l'articulation des réponses mobilisées sur les deux champs.

Dans chaque agence Pôle emploi isarienne, un conseiller Pôle emploi sera dédié à temps plein à l'accompagnement global de demandeurs d'emploi.

Dans chaque territoire et pour chaque agence Pôle emploi, un professionnel du travail social du Conseil général sera identifié pour être le binôme du conseiller dédié Pôle emploi, à raison de 50% de son temps de travail.

En favorisant ce rapprochement d'expertise, cette convention va permettre :

- aux conseillers Pôle emploi d'élaborer des parcours prenant davantage en compte les aspects sociaux, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ;
- aux travailleurs sociaux ayant en charge l'accompagnement social des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi de s'appuyer sur l'expertise des conseillers Pôle emploi.